

## Règlement du jeu

### « La Vitrine Blanc d'Été »

#### 1. Présentation de la société organisatrice

---

La société RUE DU COMMERCE S.A au capital de 2.823.837 euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° B 422 797 720 dont le siège social est situé 44-50 avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen 93400 (ci-après « la Société Organisatrice ») organise du **13 au 27 mai 2014 minuit** (date et heure françaises de connexion faisant foi), un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **La Vitrine Blanc d'été** » (ci-après désigné « Jeu »). Le jeu est accessible uniquement par le réseau internet et à partir de la page « Rue du Commerce » du réseau social Facebook (ci-après désignée la « page ») et disponible à l'url suivante : <http://www.facebook.com/ruedocommerce> Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook.

#### 2. Durée du jeu et Accessibilité

---

##### 2.1. Durée

---

Le Jeu est accessible sur la Page du **mardi 13 mai à 10h au mardi 27 mai 2014 inclus**. Toute candidature en dehors de ces délais ne pourra être prise en considération par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée. Tout Participant refusant la ou les modifications mises en place devra cesser de participer au Jeu.

##### 2.2. Modalités de participation

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) ainsi que d'un compte sur le site communautaire Facebook, (ci-après désigné le « Participant »). La participation au Jeu d'une personne physique mineure est admise à condition qu'elle dispose au préalable de l'autorisation d'y participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale et que ces derniers aient de ce fait acceptés d'être garant(s). La Société Organisatrice se réserve le droit d'exercer toutes vérifications concernant l'identité des participants. Sont exclus du jeu, tous les membres du personnel de la Société Organisatrice, leurs familles ascendantes ou descendantes, les organismes professionnels et les prestataires ayant participé à l'élaboration du jeu. Seules les participations respectant les présentes conditions seront prises en considération. Toutes données incomplètes, falsifiées, ou erronées ne permettant pas d'identifier le participant engendrera automatiquement la nullité de sa participation au Jeu.

### 3. Principe de fonctionnement et modalités du Jeu

---

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet sur le réseau social Facebook. Pour participer, l'internaute doit :

1. Se rendre sur la page Facebook de Rue du Commerce disponible à l'adresse <http://www.facebook.com/rueducommerce>, puis sur la publication dédiée au concours [CONCOURS VITRINE BLANC D'ETE]
2. Cliquer sur « J'aime », sur le post concerné par le concours.
3. Tenter d'estimer la valeur exacte de la « vitrine Blanc d'été » dans les commentaires sur le post concerné par le concours.

La valeur de la vitrine correspond au cumul du prix de chacun des produits représenté dans la vitrine et tel qu'il apparaît dans les fiches produits visibles sur le site internet [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) (hors prix barrés, codes de réductions et ODR en cours).

La vitrine sera également accessible à l'adresse suivante :

<http://www.rueducommerce.fr/selection/22341#>

Seules les participations effectuées entre **mardi 13 mai à 10h au mardi 27 mai 2014** inclus, seront prises en compte. Une seule participation par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – sera autorisée. En cas de non-respect de cette règle, le participant sera exclu du jeu. Chaque participant se devra de lire dans son intégralité le présent règlement.

**A l'issue du jeu concours, un gagnant sera désigné par tirage au sort parmi les participants ayant trouvé le montant exact au centime près, de la vitrine.**

**A défaut de réponse exacte, un tirage au sort sera réalisé parmi les participants qui auront indiqué le montant le plus proche du montant réel de la vitrine.**

**Le nom du gagnant sera annoncé sur la page Facebook de la société organisatrice à l'issue de sa désignation.**

**Afin de se voir attribuer sa dotation, le Gagnant devra envoyer un message privé sur la page Facebook de la société organisatrice en indiquant ses coordonnées.**

### 4. Acceptation et modification du règlement

---

La Société organisatrice se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu devait subir par exemple un virus informatique, un bogue, une intervention, ou une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de participations au jeu, d'une défaillance technique ou tout autre

motif dépassant le contrôle de la société organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, la société organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Le non-respect des conditions de participation énumérées au présent Règlement ou tout agissement apparaissant non conforme au droit français et/ou aux règles de bonne conduite sur Internet, pourront être sanctionnés par la nullité de la participation au Jeu, assortie de l'interdiction de toute nouvelle participation au Jeu

## 5. La dotation

---

### 5.1. Descriptif de la dotation

---

**Produit 1 : Plaque induction**

Prix : entre 100 et 300€.

**Produit 2 : Four**

Prix : entre 100 et 600€.

**Produit 3 : Lave-linge frontal**

Prix : entre 100 et 500€

**Produit 4 : Set petit-déjeuner**

Prix : entre 50 et 100€

**Produit 5 : Ensemble de literie 140x190cm**

Prix : entre 200 et 800€

**Produit 6 : Lot couette + 2 oreillers**

Prix : entre 20 et 70€

**Produit 7 : Housse de couette + 2 taies**

Prix : entre 10 et 50€

### 5.2. Modification de la dotation

---

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant et ne pourra aucunement être cessible, remboursée en espèces, échangée, ni donner lieu à une contrevaletur partielle ou totale. La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, à tout moment et sans préavis la dotation, et notamment de remplacer les produits offerts par une équivalence en raison de l'impossibilité de les livrer.

### 5.3. Remise des dotations

---

A l'issue du jeu concours, le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant.

Le gagnant se verra averti via une publication, citant son nom / prénom et devra envoyer un message privé sur la page Rue du Commerce. La dotation sera adressée par la Société Organisatrice par voie postale dans un délai de un (1) mois à compter de la nomination du gagnant et sous condition d'avoir l'ensemble de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice décline toute responsabilité concernant l'acheminement postal du lot, de tout incident, perte, ou dégradation de ce dernier. Toute dotation non réclamée par le Gagnant au-delà de trois (3) semaines sera automatiquement perdue et reviendra la propriété de la Société Organisatrice.

## 6. Limite de responsabilité

---

Toute participation au Jeu nécessite l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. En cas de contestations, Rue du Commerce se référera à ce règlement pour délibérer définitivement.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de :

- Tout dysfonctionnement logiciel ou technique quelque soit sa nature et empêchant aux participants de valider leur participation ou le bon déroulement du Jeu, tels que des virus, bogues informatiques, dysfonctionnement d'Internet ou de la plateforme Facebook.
- Défaillance matérielle ou des lignes Internet
- Dommages causés par le matériel ou système informatique de communication du Participant. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tous dommages éventuels directs ou indirects causés par le Participant. Il appartient à ce dernier de protéger ses propres données et logiciels installés sur son équipement informatique. La connexion à la Page du Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. Il convient que le Participant se doit de prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger son matériel.
- Perte de données électroniques
- La Société ne saurait être tenu comme responsable en cas de mauvais acheminement des lots distribués dans le cadre du Jeu, de la perte de ces derniers, de la non-réception, des retards ou de leurs dégradations.

La Société organisatrice est en droit d'annuler tout ou une partie du Jeu en cas de fraudes sous quelque forme que ce soit. En cas de potentielle fraude, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux participants fraudeurs et de poursuivre en juridiction ces derniers. Seront désignées comme fraude les participations multicomptes ainsi que l'emprunt d'un nom à une personne tierce.

## 7. Données nominatives

---

Les coordonnées des participants recueillies dans le cadre du présent jeu Concours sont destinées à Rue du Commerce, aux sociétés du Groupe ALTAREA COGEDIM auquel elle appartient ainsi qu'à leurs prestataires situés dans et hors de l'Union européenne, afin de vous tenir informés de leurs offres et actualités.

Conformément à la loi française "Informatique & Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

Afin d'exercer son droit, chaque Participant peut transmettre son nom, prénom, adresse en justifiant son identité, soit par courrier à Rue du Commerce S.A 44-50 avenue du Capitaine Glarner, 93400 Saint-Ouen, soit par voie électronique à l'adresse [jeuconcours@rueducommerce.com](mailto:jeuconcours@rueducommerce.com). Toute suppression des données concernant le Participant durant le déroulement du Jeu engendrera l'annulation de sa participation.

## 8. Frais et remboursements

---

### 8.1. Procédé

---

La connexion au Jeu et la Participation sont entièrement libres et gratuites. Le coût des connexions Internet dans le cadre du Jeu seront remboursés à tout Participant ayant fait la demande selon les modalités définies ci-dessous et sur présentation des factures détaillées du fournisseur d'accès Internet. Ces frais concernant ceux de la connexion à la page du Jeu, pour prendre connaissance du règlement en ligne, ou pour la création d'un compte Facebook s'il n'existait pas avant le début du Jeu. Le Participant pourra être remboursé par virement sur simple demande écrite et associée à son RIB à l'adresse suivante, dans le mois où les frais ont été occasionnés, le cachet de la poste faisant foi :

**Société RueDuCommerce**  
**44-50 Avenue du Capitaine Glarner**  
**93585 SAINT OUEN Cedex**

Toute demande sera prise en compte dans le cas où le participant aura respecté l'ensemble des consignes pour participer au jeu (cliquer sur « j'aime » sur la page Facebook de Rue du Commerce, cliquer sur participer, remplir le formulaire, et valider). En cas de demande incomplète, erronée, envoyée à la mauvaise adresse postale, celle-ci ne pourra pas être prise en compte. Le remboursement des frais de connexion ne concerne que ce jeu et sera réalisé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Ces frais seront calculés sur la base d'un temps de connexion suffisant, selon le jeu, estimé à 10 minutes de communication locale, pour aimer la page Facebook de Rue du Commerce, puis participer.

## **8.2. Remboursement des frais postaux**

---

Les frais d'affranchissement concernant la demande de remboursement des frais de participation ou d'accès au règlement, un remboursement pourra être effectif sur simple demande écrite par timbres postaux tarif en vigueur (base 20 g).

## **9. Dépôt du règlement**

---

Le Règlement est déposé auprès de l'étude Maître COHEN-SKALLI- HOBBA, huissier de justice située, 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 ST-OUEN CEDEX. Le présent règlement peut être consulté, téléchargé en ligne et imprimé gratuitement. Une copie du présent règlement sera adressée par courrier postal à toute personne, sur simple demande écrite de sa part mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale), à [jeuconcours@rueducommerce.com](mailto:jeuconcours@rueducommerce.com), jusqu'au 27 mai 2014 (cachet de la poste faisant foi).